

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1454-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 23 mars 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1454-2026 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de moyenne densité « Rm », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP29-2025 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 24 mars 2026.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 24 mars 2026.

Donné à Granby, ce 27 mars 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 27 mars 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 27 mars 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland